

Équipement de protection individuelle

Le masque de procédure



Pourquoi le porter :

- Protéger les muqueuses contre les risques d'éclaboussures de sang, de liquides organiques, de sécrétions ou d'excrétions
- Limiter la projection de gouttelettes infectieuses lorsqu'une personne présente des symptômes d'infection des voies respiratoires (ex. : toux, rhinorrhée, fièvre)

Saviez-vous que...

Les portes d'entrée principales pour les microorganismes respiratoires infectieux sont les muqueuses de la bouche et du nez.

Le masque assure une barrière mécanique pour prévenir la contamination des muqueuses.

Comment le porter de façon sécuritaire :

- Procéder à l'hygiène des mains :
 - Avant de mettre le masque
 - Lors de manipulation du masque
 - Après avoir retiré le masque

Le changement de masque doit être effectué lorsqu'il est souillé par des éclaboussures, s'il est endommagé, lorsqu'il devient humide ou selon les recommandations en vigueur.

- S'assurer qu'il recouvre entièrement le nez et la bouche
- Porter le masque correctement (ex. : ne pas croiser les cordons) pour s'assurer de son efficacité
- Éviter de repositionner ou toucher le masque pendant une intervention
- Éviter d'accrocher le masque au cou ou de le laisser pendre à une oreille
- Retirer le masque par les élastiques ou les cordons après une intervention

N.B. Le masque de procédure est conçu pour un **usage unique** : ne pas réutiliser le masque jetable.



PROTÉGEZ LA SANTÉ DES AUTRES !

Comment mettre un masque



1

Mettez le masque en plaçant le bord rigide vers le haut.



2

Moulez le bord rigide du masque sur le nez.



3

Abaissez le bas du masque sous le menton.

CHANGEZ LE MASQUE LORSQU'IL EST MOUILLÉ.

Québec.ca

Votre
gouvernement

Québec 

19-20-2884 - © Gouvernement du Québec, 2023

Image : [MSSS](#)

PRATIQUES DE BASE

Service de prévention et contrôle des infection/2023-03

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 